

## **Non à la mise à disposition des médicaments devant le comptoir !**

Suite aux déclarations de Mme Roselyne Bachelot-Narquin visant à « *autoriser la mise à disposition de médicaments de prescription facultative devant le comptoir* », **les 8.500 pharmaciens du CNGPO\*** soulignent les conséquences préjudiciables et les dérives que pourraient engendrer une telle décision.

Comme l'explique Pascal Louis, président du CNGPO : « *Nous sommes au cœur d'un vrai sujet de santé publique pour les consommateurs. Les médicaments ne sont pas des produits de consommation courante. Leur délivrance ne doit pas être banalisée. Bien au contraire. Elle doit être systématiquement accompagnée et sécurisée par le conseil du pharmacien car la santé du patient en dépend* ».

Professionnel à l'écoute des personnes qui franchissent le seuil de son officine, le pharmacien est la dernière barrière de protection des patients, surtout si ces derniers n'ont pas consulté leur médecin. Choix du produit et d'une posologie adaptés à la pathologie, bon usage du médicament, prévention des interactions dangereuses,... les conseils du pharmacien sont indispensables à la bonne dispensation des médicaments pour la sécurité des patients.

Pour le CNGPO, la proposition réitérée de "mise à disposition devant le comptoir" est une erreur. D'une part, elle va à l'encontre des souhaits des patients, puisque 79 % des Français estiment qu'il est trop risqué de mettre en vente des médicaments en libre-service<sup>1</sup>. D'autre part, elle s'inscrit en porte-à-faux des objectifs de santé publique définis tels que le parcours coordonné des soins, le meilleur suivi thérapeutique, la diminution de la surconsommation médicamenteuse. Enfin, elle s'oppose au rôle d'acteur de santé du pharmacien d'officine dont les missions sont : l'observance, le bon usage du médicament, la prévention et le dépistage.

« *La véritable question à se poser aujourd'hui est : comment le patient sera-t-il soigné demain et dans quel parcours coordonné de soins ? Nous sommes à la disposition de Mme Bachelot-Narquin pour en débattre* » conclut Pascal Louis.

\*Le Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO) réunit, au travers de 11 Groupements (ALRHEAS, APSARA, CEIDO, COFISANTE, EVOLUPHARM, FORUM SANTE, GIPHAR, GIROPHARM, OPTIPHARM, PLUS PHARMACIE, RESEAU SANTE), 8500 pharmacies et représente près de 50% du chiffre d'affaires total de la profession. Interlocuteur de référence de la profession de pharmacien, il œuvre comme un laboratoire d'idées et mène une réflexion sur la revalorisation des compétences officinales et leur adaptation aux exigences de la société.

<sup>1</sup>Etude CREDOC juin 2006 :

[http://www.collectif-groupements-pharmaciens.fr/images\\_bdd/presse/CP\\_enquête\\_Credoc.pdf](http://www.collectif-groupements-pharmaciens.fr/images_bdd/presse/CP_enquête_Credoc.pdf)  
[http://www.collectif-groupements-pharmaciens.fr/images\\_bdd/presse/DP\\_enquête\\_Credoc.pdf](http://www.collectif-groupements-pharmaciens.fr/images_bdd/presse/DP_enquête_Credoc.pdf)